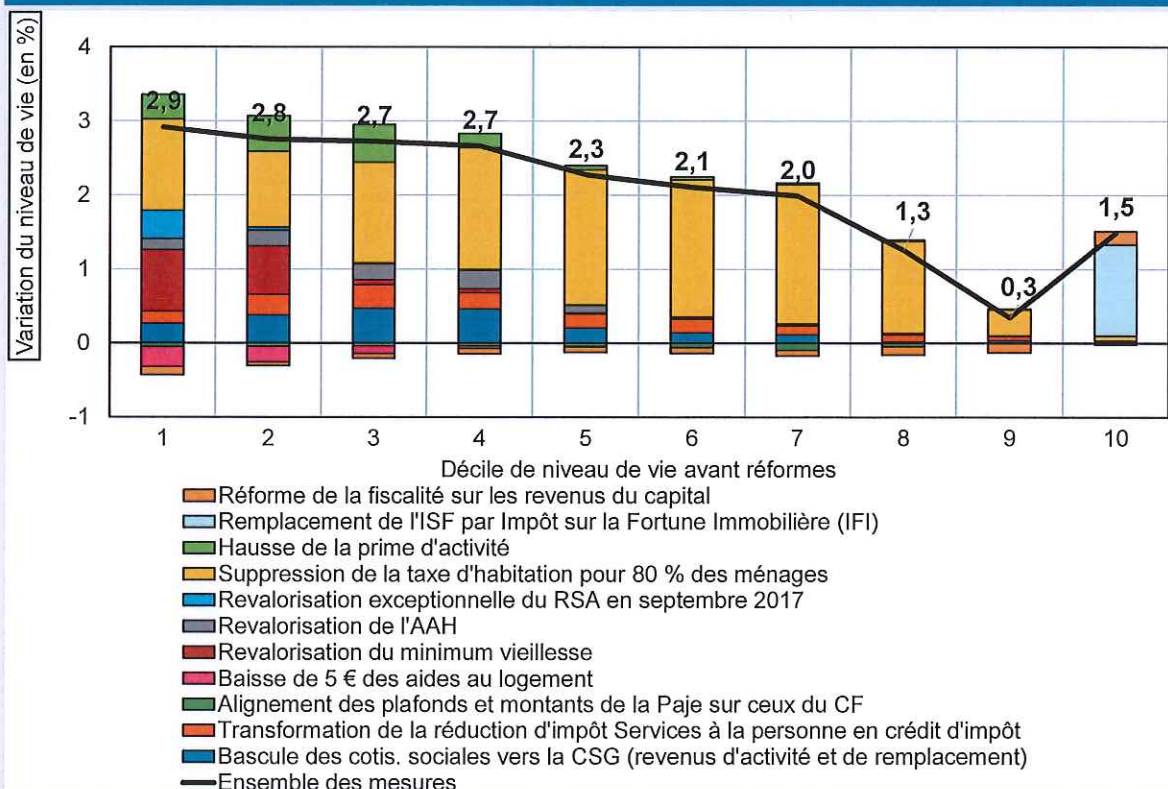


**Encadré 2. Bilan redistributif des mesures de soutien au pouvoir d'achat des ménages**

**Les mesures de soutien au pouvoir d'achat mises en œuvre par le gouvernement augmenteront le niveau de vie des ménages de 1,7 % d'ici 2022.** Le niveau de vie agrégé des ménages situés dans les trois premiers déciles de niveau de vie - c'est-à-dire les 30 % des ménages les plus modestes - augmentera respectivement de 2,9 %, 2,8 % et 2,7 % (cf. graphique 2). Cette hausse résulte de la revalorisation des prestations sociales sous conditions de ressources (prime d'activité et minima sociaux : allocations aux adultes handicapés, minimum vieillesse et revenu de solidarité active), qui fait plus que compenser la baisse des allocations logement de 5 €, et également de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages et de la bascule des cotisations salariales vers la CSG. Les ménages des déciles médians de niveau de vie (déciles 4 à 7) bénéficieront de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages, de la bascule des cotisations sociales vers la CSG ainsi que de la transformation de la réduction d'impôt pour services à la personne en crédit d'impôt. La hausse de niveau de vie pour les déciles supérieurs sera un peu moins importante que pour le reste des ménages. Leur revenu sera soutenu par la mise en place des mesures visant à favoriser l'investissement productif (suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune et remplacement par l'impôt sur la fortune immobilière et réforme de la fiscalité sur les revenus du capital), mais ces ménages seront moins concernés par la suppression de la taxe d'habitation que le reste de la population.

**Graphique 2. Effet des mesures sur le niveau de vie des ménages, par décile de niveau de vie – champ usuel de la redistribution monétaire**



En parallèle, le gouvernement met en œuvre des mesures favorables à l'environnement et à la santé (fiscalité sur le tabac et fiscalité énergétique). Ces mesures ne relèvent pas du champ de la redistribution monétaire usuellement défini dans les publications de l'Insee et des organisations internationales. Leur objectif principal est d'influer sur les comportements afin de favoriser la transition écologique et la santé publiques. Toutefois, à titre illustratif, le graphique 3 présente l'effet de ces mesures sur le pouvoir d'achat. Au total, en prenant en compte ces mesures<sup>a</sup>, le niveau de vie des ménages augmente en moyenne de 1,1 % en 2022. Les deux premiers déciles bénéficieront de la généralisation puis de la revalorisation du chèque énergie afin de contrebalancer l'effet de la hausse de la fiscalité énergétique.

**Graphique 3. Effet des mesures sur le niveau de vie des ménages, par décile de niveau de vie – avec prise en compte de la fiscalité environnementale et de santé publique**

